

Les services du rectorat :

« Au moment où nous nous engageons dans une phase de reprise progressive d'activité, certains d'entre nous expriment des questionnements, des inquiétudes voire des situations de mal-être (isolement, épuisement, anxiété...) auxquels nous devons répondre ».

(lettre de la Rectrice du 15 mai 2020)

Le service de médecine de prévention :

La médecine de prévention peut être sollicitée par les personnels dont l'état nécessite un aménagement de poste, par exemple s'ils sont déclarés vulnérables ou s'ils reprennent le travail après avoir été malades. Les demandes de consultation de la médecine de prévention sont formulées à l'aide d'une fiche de demande de consultation médicale téléchargeable à l'adresse www.ac-lille.fr/medprev. Les consultations pourront être réalisées soit sous forme d'entretiens téléphoniques ou en téléconsultations.

La cellule handicap académique :

Une cellule handicap académique est à disposition des agents. Sa mission est d'accompagner les agents fragilisés par leur état de santé face à la crise du covid-19. Le correspondant handicap académique est votre interlocuteur principal, il agit en coordination avec les médecins. Il assure ainsi le suivi des demandes. Vous pouvez joindre la cellule handicap académique par courriel à l'adresse correspondant-handicap@ac-lille.fr.

Le service social des personnels :

Le Service Social en Faveur des Personnels (SSFP) intervient à la demande des personnels qui rencontreraient des difficultés personnelles, familiales, professionnelles ou financières. Les assistantes sociales proposent une écoute et des conseils individualisés dans un cadre confidentiel. Pour connaître les noms et coordonnées de l'assistante de service social de votre secteur, consultez le site de la DSDEN de votre département. Vous pouvez également contacter les services par courriel ou téléphone :

DSDEN du Nord : ce-serv-soc-personnel@ac-lille.fr - tél : 03.20.62.33.16

DSDEN du Pas de Calais : ce.i62ssp@ac-lille.fr - tél : 03.21.23.82.56

La cellule d'écoute et de soutien psychosocial :

Un numéro local d'écoute a été mis en place début avril et demeure accessible à l'ensemble des personnels. Cette cellule est animée par des assistantes sociales des personnels et des psychologues du travail. Ces professionnels proposent une écoute, un soutien et des conseils personnalisés dans un cadre strictement confidentiel (secret professionnel) et en dehors de tout lien hiérarchique. Elle est joignable au 03.20.15.64.64, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.